Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2020 / 06 / PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction Régionale de la Réunion,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Serge TEILLARD D'EYRY	Directeur régional	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.
Sébastien CHAPUIS	Directeur régional adjoint, Chef du service formation professionnelle et emploi	

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Damien FRANCOIS	Responsable administratif et financier	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement
Catherine ROUSSEL	Adjointe au Responsable administratif et financier	
Sylvie BOURSE	Adjointe au Chef du service formation professionnelle et emploi	- Liquider toute pièce de dépense et de recette *Pour son domaine de compétence :* - Liquider et ordonnancer les aides
Jean-Max REVEL	Chef du service agricole et rural	- Liquider toute pièce de dépense et de recette *Pour son domaine de compétence :* - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Franck MOUNIER	Adjoint au Chef du service agricole et rural	*Pour son domaine de compétence :* - Liquider et ordonnancer les aides

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction Régionale de la Réunion**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Serge TEILLARD D'EYRY	Directeur régional	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Sébastien CHAPUIS	Directeur régional adjoint, Chef du service formation professionnelle et emploi	
Damien FRANCOIS	Responsable administratif et financier	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire *Pour leur domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence *En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint, et pour leur domaine de compétence :* - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Jean-Max REVEL	Chef du service agricole et rural	
Catherine ROUSSEL	Adjointe au Responsable administratif et financier	*Pour leur domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence *En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint, et pour leur domaine de compétence :* - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Franck MOUNIER	Adjoint au Chef du service agricole et rural	
Sylvie BOURSE	Adjointe au Chef du service formation professionnelle et emploi	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.

Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,

le 10 JAN. 2020

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :

M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Serge TEILLARD D'EYRY

M. Sébastien CHAPUIS

M. Damien FRANCOIS

M. Jean-Max REVEL

Mme Catherine ROUSSEL

M. Franck MOUNIER

Mme Sylvie BOURSE

DRH

DFJL